

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : **53**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Nombre de votants : **57**

Nombre de suffrages exprimés : **57**

Pour : **57**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Objet de la Délibération :
Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Date de la convocation :
23 avril 2026

Séance du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt six et le 6 mai à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **PITHIVIERS** sous la Présidence de Madame Patricia PAILLOUX

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BERTHET Delphine, BRUCHET Delphine, CLOUZEAU Florence, DAVY Anita, DE REMOND DU CHELAS Elodie, DE SA Isabelle, DEFROMERIE Ghislaine, DUPRE Céline, GABILLON Caroline, HERBLOT Marie-Claude, HINCKY Françoise, JOUANNON-PEIGNE Virginie, LUCHE Anita, MAILLOT Hélène, PAILLOUX Patricia, PAYSAN Nathalie, PHELINE Julie, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RETIF Estelle, RZEZNIK Françoise

MM BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BAUER Christophe, BELKESSA Noël, BEAUDOIN Valentin, BERCHER Fabien, BLONDEAU Gaël, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD Maxime, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, GAURAT Hervé, GRANDEMAIN Michel, GUERINET Patrick, GUYON Gérard, KAUFFMANN Jacques, LAROCHE Pierre, LEBRET Olivier, LEBORGNE Guy, LECLERC Didier, LEGRAND Gérard, LUCHE Jean-François, MARGOTTIN Gilles, NIAF Aimeric, PERON Francis, POINCLOUX Daniel, SAINTY Jonathan, TAVERNIER Eric, VERNEAU Philippe

Pouvoirs :

M. BRICAUD Quentin donne pouvoir à M. BUIZARD Maxime

M. GUEDES Olivier donne pouvoir à M. GAURAT Hervé

M. LAVOLEE Mario donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. MELLINGER Arnaud donne pouvoir à Mme HERBLOT Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. BELKESSA Noël

Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6, qui indique que, « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Toutefois, pour les marchés publics passés par les offices publics de l'habitat, la commission d'appel d'offres est régie par les dispositions du code de la construction et de l'habitation applicables aux commissions d'appel d'offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré. En cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres. Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. ».

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission d'appel d'offres,

Procède à l'élection des membres composant la commission d'appel d'offres

Pour les membres titulaires, après appel à candidature, une liste unique est ainsi composée :

- M. Martial BOURGEOIS
- Mme Delphine BRUCHET
- M. James BRUNEAU

- M. Hervé GAURAT
- Mme Catherine RAGOBERT

Pour les membres suppléants, après appel à candidature, une liste unique est ainsi composée :

- M. Fabien BERCHER
- M. Patrick GUERINET
- M. Pierre LAROCHE

- M. Olivier LEBRET
- Mme Françoise RZEZNIK

Sont déclarés élus membres titulaires :

- M. Martial BOURGEOIS
- Mme Delphine BRUCHET
- M. James BRUNEAU

- M. Hervé GAURAT
- Mme Catherine RAGOBERT

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260506-PV62026-AU

S2LO

et membres suppléants :

- M. Fabien BERCHER
- M. Patrick GUERINET
- M. Pierre LAROCHE

- M. Olivier LEBRET
- Mme Françoise RZEZNIK

pour faire partie, avec Mme Patricia PAILLOUX, Présidente du PETR, Présidente de droit, de la Commission d'appel d'offres.

Le Secrétaire de séance,

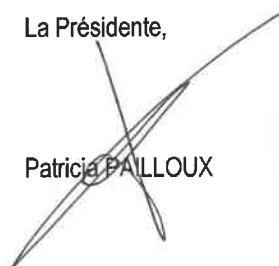
Noël BELKESSA



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Patricia PAILLOUX



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 mai 2026 et de sa publication le 19 mai 2026 (le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260506-PV62026-AU

S2LO